

IFSI - IFAS du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise



Rapport annuel d'activités pédagogiques 2022-2023

Actualisé le 01/12/23
Validé lors de l'ICOGI du 08 décembre 2023

Table des matières

1.	Apprenants en formation préparant au diplôme d'Etat.....	3
1.1.	Effectifs des apprenants par année de formation	3
1.2.	Suivi des promotions d'apprenants.....	3
1.2.1.	Licence 1.....	3
1.2.2.	Licence 2.....	5
1.2.3.	Licence 3.....	6
1.2.4.	Elèves Aides-Soignants.....	8
1.3.	Diplômes d'état.....	9
1.3.1.	Infirmier diplômé d'Etat.....	9
1.3.2.	Aide-Soignant diplômé d'Etat.....	10
2.	Formation continue	10
2.1.	Formation tuteurs infirmiers.....	10
2.2.	Formation tuteurs aides-soignants.....	11
2.3.	Formation des ASHQ.....	11
2.4.	Formation actes complémentaires AS.....	11
3.	L'activité de recherche	11
4.	Suivi par l'agence régionale de santé sur le bilan annuel pédagogique	11
4.1.	Evaluation du projet pédagogique de la formation préparant au diplôme d'état	11
4.2.	Evaluation des recherches pédagogiques réalisées	16
5.	Gestion	16
5.1.	Effectifs des différentes catégories de personnel	16
5.2.	Exécution du budget.....	18
5.2.1.	Evolution du budget 2022 de l'Institut de Formation.....	18
5.2.2.	Evolution des charges réalisées au 30/09/2022 comparé au BP 2022. Erreur ! Signet non défini.	
5.3.	Formation continue des personnels.....	21
5.4.	Modification du règlement intérieur, des locaux, et des équipements	21
5.4.1.	Règlement intérieur.....	21
5.4.2.	Locaux.....	22
5.4.3.	Equipements	22

L'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux organise la présentation du rapport d'activité de ces instituts.

Les équipes de l'institut ont accompagné les apprenants de manière adaptée et personnalisée, pour les mener vers le passage en année supérieure ou la diplomation.

1. Apprenants en formation préparant au diplôme d'Etat

1.1. Effectifs des apprenants par année de formation

Promotions	L1	L2	L3	AS	AS Janvier 2023
Nombre d'apprenants en septembre 2023	85	60	55	46	29
Répartition des apprenants	85 entrants + 3 reprises de formation	56 passant en 2 ^{ème} année + 1 reprise de formation + 3 mutations	48 passant en 3 ^{ème} année + 1 reprise de formation + 5 compléments de formation + 1 redoublant	26 CI + 16 CP + 2 VAE + 2 reprises de formation + 4 redoublants	12 CI + 8 CP + 2 VAE + 1 reprise de formation + 6 redoublants

1.2. Suivi des promotions d'apprenants

Les évaluations se sont déroulées en présentiel, comme avant la crise COVID. Il n'existe plus de sessions de substitution depuis le 31 décembre 2022.

1.2.1. Licence 1

L'effectif :

- ⇒ A la rentrée de septembre 2022 : 85 étudiants primo entrants + 3 reprises de formation
- ⇒ En fin d'année scolaire, fin août 2023 :
 - 12 étudiants ont interrompu leur formation
 - 1 étudiant a eu une exclusion d'une année de formation suite à une section disciplinaire
 - 2 étudiants ont fait une demande de mutation, mais un seul a été accepté par l'institut d'accueil
 - 3 étudiants sont en situation de redoublement.
- ⇒ 71 étudiants passent en 2^{ème} année.

Résultats théoriques :

UE	Moyenne Générale	Taux de validation à	Nombre de rattrapages à	Non validation	Taux de validation
----	------------------	----------------------	-------------------------	----------------	--------------------

		la 1 ^{ère} session ou session 1 bis	la 2 ^{ème} session	après 2 ^{ème} session	après la 2 ^{ème} session
1.1 S1	15.68	100 %	-	-	-
1.3 S1	12.74	91.08 %	7	2	97.68 %
2.1 S1	12.05	71.01 %	22	11	85.48 %
2.2 S1	11.72	71.01 %	22	16	78.9 %
2.4 S1	12.44	84.16 %	12	8	89.42%
2.10 S1	13.36	88.11 %	9	3	96 %
2.11 S1	13.44	89.42 %	8	7	91.08 %
3.1 S1	14.88	98.63 %	1	0	100 %
4.1 S1	14.94	96 %	3	1	98.63 %
5.1 S1	15.42	100 %	-	-	-
6.1 S1	14.95	100 %	-	-	-
6.2 S1	17.14	100 %	-	-	-
1.1 S2	13.51	100 %	-	-	-
1.2 S2	12.44	76.27 %	18	13	82.85 %
2.3 S2	12.12	77.59 %	17	10	86.79 %
2.6 S2	15.64	97.31 %	2	2	97.31 %
3.1 S2	13.96	92.05 %	6	0	100 %
3.2 S2	13.37	89.42 %	8	0	100 %
4.2 S2	15.34	97.31 %	2	0	100 %
4.3 S2 AFGSU	-	-	-	-	-
4.4 S2	13.33	73.64 %	20	4	94.68 %
4.5 S2	15.54	94.68 %	4	1	98.63 %
5.2 S2	14.75	98.63 %	1	0	100 %
6.2 S2	17.00	98.63 %	1	0	100 %

Résultats cliniques :

Semestr e	Nombre de validatio n	Nombre de non validatio n	Taux de validatio n	Nombre de stage complémentair es validés	Nombre de stage complémentair es non validés	Taux de validation après stage complémentaire
S1	76	0	100 %	0	0	100 %
S2	75	1	98.63 %	1	0	100 %

Au total sur l'année :

- ⇒ A l'issue de la 1^{ère} année, après les 12 interruptions de formation, 1 exclusion et 1 mutation, 71 étudiants répondent aux conditions de passage en 2^{ème} année. 3 ESI sont en situation de redoublement avec moins de 48 / 60 ECTS.
- ⇒ A la rentrée scolaire, 25 étudiants passent en 2^{ème} année avec des UE de 1^{ère} année en 3^{ème} session des semestres 1 et 2. 8 étudiants ont de 3 à 6 UE à rattraper en 3^{ème} session.
- ⇒ Les résultats théoriques sont bons dans l'ensemble avec une moyenne de :
 - 13.99 / 20 au semestre 1
 - 14.72 / 20 au semestre 2
 - 14,36 / 20 de moyenne générale sur l'année de formation

Bilan pédagogique global de l'équipe pédagogique :

Cette 1ère année de formation a été très riche pour la majorité des étudiants de la promotion 2022-2025. Ils ont su s'adapter aux différents outils pédagogiques et ont montré une assiduité à la formation. A la fin de cette 1ère année de formation, c'est une promotion qui est mature et investie.

Pour l'équipe pédagogique, la majorité des étudiants est prête à aborder la 2^{ème} année. Néanmoins, l'équipe pédagogique met une réserve pour 8 étudiants qui ont montré des lacunes dans certains domaines et acquis du retard dans cette 1ère année. Cela pourra avoir des répercussions dans leur 2ème année, en stage comme à l'institut. Des problèmes d'assiduité avec de nombreuses absences non justifiées se sont repérés pour quelques étudiants de cette promotion. Pour un étudiant, une section disciplinaire a été organisée avec pour décision une exclusion d'une année de formation.

1.2.2. Licence 2

L'effectif :

- ⇒ A la rentrée de septembre 2022 : 56 étudiants + 3 mutations + 1 reprise de formation
- ⇒ En fin d'année scolaire, fin août 2023 :
 - 3 étudiants ont interrompu leur formation
 - 1 étudiant a fait une demande de mutation, qui a été acceptée
 - 3 étudiants sont en situation de redoublement.
- ⇒ 53 étudiants passent en 3^{ème} année.

Résultats théoriques :

UE	Moyenne Générale	Taux de validation à la 1 ^{ère} session ou session 1bis	Nombre de rattrapages à la 2 ^{ème} session	Non validation après 2 ^{ème} session	Taux de validation après la 2 ^{ème} session
1.2 S3	17.40	100 %	-	-	-
2.5 S3	11.92	82.53 %	9	8	84.48 %
2.8 S3	13.32	90.24 %	5	4	92.16 %
2.11 S3	14.04	90.24 %	5	5	90.24 %
3.2 S3	13.58	100 %	-	-	-
3.3 S3	17.23	100 %	-	-	-
4.2 S3	15.91	100 %	-	-	-
4.6 S3	14.93	97.92	1	0	100 %
5.3 S3	14.18	100 %	-	-	-
6.2 S3	16.22	100 %	-	-	-
<hr/>					
1.3 S4	14.44	100 %	-	-	-
2.7 S4	11.99	78.72 %	11	8	84.48 %
3.4 S4	14.77	100 %	-	-	-
3.5 S4	15.72	100 %	-	-	-
4.3 S4	14.29	100 %	-	-	-
4.4 S4	14.92	76.8 %	12	3	94.08%
4.5 S4	15.44	100 %	-	-	-
4.6 S4	18.23	100 %	-	-	-

5.4 S4	17.74	100 %	-	-	-
6.2 S4	19.29	100 %	-	-	-

Résultats cliniques :

Semestre	Nombre de validation	Nombre de non validation	Taux de validation	Nombre de stage complémentaires validés	Nombre de stage complémentaires non validés	Taux de validation après stage complémentaire
S3	52	1	98.11 %	0	1	98.11 %
S4	50	3	94.34 %	3	0	100 %

Au total sur l'année :

- ⇒ A l'issue de la 2^{ème} année, après les 3 interruptions de formation, 50 étudiants répondent aux conditions de passage en 3^{ème} année. 3 ESI sont en situation de redoublement :
 - 2 ESI avec moins de 108 / 120 ECTS.
 - 1 ESI n'a pas validé une unité du semestre 1 → 2.2 S1 cycle de la vie grandes fonctions.
- ⇒ A la rentrée scolaire, 13 étudiants passent en 3^{ème} année avec des UE de 2^{ème} année en 3^{ème} session des semestres 3 et 4. Certains étudiants en ont jusqu'à 4 à repasser en 3^{ème} session.
- ⇒ Les résultats théoriques sont bons dans l'ensemble avec une moyenne de :
 - 15.17 / 20 au semestre 3
 - 15.68 / 20 au semestre 4
 - 15.43 / 20 de moyenne générale sur l'année de formation

Bilan pédagogique global de l'équipe pédagogique :

Le groupe est dynamique, participatif et sérieux dans son travail. Les formateurs ont eu des échanges riches et constructifs avec les étudiants.

La majorité des étudiants travaille sérieusement et est acteur de sa formation.

A la fin de la 2^{ème} année, les étudiants sont en cours de professionnalisation. Ils sont prêts à aborder la troisième année tant dans la formation théorique que clinique, qui sera riche en apprentissages.

1.2.3. Licence 3

L'effectif :

- ⇒ A la rentrée de septembre 2022 : 48 étudiants + 1 reprise de formation + 1 redoublant
- ⇒ 5 étudiants de la promotion 2020-2023 pour un complément de formation (stage)

Résultats théoriques :

UE	Moyenne Générale	Taux de validation à la 1 ^{ère} session	Nombre de rattrapages à la 2 ^{ème} session	Non validation après 2 ^{ème} session	Taux de validation après la 2 ^{ème} session

2.6 S5	11.66	91.11 %	4	0	100 %
2.9 S5	13.20	86.66 %	6	1	97.78 %
2.11 S5	16.48	100 %	-	-	-
3.3 S5	15.02	100 %	-	-	-
4.2 S5	14.52	100 %	-	-	-
4.4 S5	16.14	91.11 %	4	0	100 %
4.7 S5	12.91	93.33 %	3	-	100 %
5.5 S5	14.86	100 %	-	-	-
5.7 S5	16.34	100%	-	-	-
6.2 S5	13.30	100%	-	-	-
3.4 S6	14.44	93.33 %	3	1 ESI en attente des résultats DE + 2 interruptions	-
4.8 S6	16.57	100%	-	-	-
5.6 S6	15.60	93.33 %	3	1 ESI en attente des résultats DE + 2 interruptions	-
5.7 S6	14.75	100%	-	-	-
6.2 S6	17.89	100%	-	-	-

Résultats cliniques :

Semestre	Nombre de validation	Nombre de non validation	Taux de validation	Nombre de stage complémentaires validés	Nombre de stage complémentaires non validés	Taux de validation après stage complémentaire
S5	45	3	93.18 %	3	0	100 %
S6 n°1	45	1	97.72 %	1 ESI en attente de résultats DE	1	-
S6 n°2	45	3	93.75 %	Stage d'1 ESI validé par le jury DE + 1 ESI en attente de résultats DE + 1 ESI interruption de formation	-	-

Au total sur l'année :

- ⇒ Au semestre 5 : 4 ESI ont interrompu leur formation
- ⇒ Au semestre 6 : 1 ESI a été suspendue du stage n°1 pour actes incompatibles avec la sécurité des patients pris en soins et est passée en section pédagogique, avec pour décision, une exclusion définitive de la formation.
- ⇒ Pour le jury du diplôme d'état :
 - 6 ESI n'avaient pas les 150 ECTS pour être présentées
 - 3 ESI vont être présentés au jury de décembre 2023
 - 1 ESI redouble son année de formation
 - 41 ESI ont été présentés et 36 ont été admis.
 - 5 ESI ajournés :
 - 2 interruptions de formation à l'issue du DE

- 3 ESI seront présentés au jury DE de décembre 2023

- ⇒ Les résultats théoriques sont bons dans l'ensemble avec une moyenne de :
- 14.44 / 20 au semestre 5
 - 15.85 / 20 au semestre 6
 - 15.15 / 20 de moyenne générale sur l'année de formation

Bilan pédagogique global de l'équipe pédagogique :

Les ESI de la promotion 2020-2023 ont su s'investir pour poursuivre leurs apprentissages et développer leurs connaissances et compétences tant à l'IFSI qu'en stage.

Ils se sont impliqués avec assiduité et sérieux dans les différents travaux proposés.

Leur formation clinique en stage leur a permis de se préparer efficacement à l'exercice du métier.

Cette promotion a participé à un exercice grandeur nature organisé par la préfecture du Loiret et les organisations de secourisme le 15 septembre 2023, en tant que plastron. Tous ont participé avec professionnalisme et entrain à cette manifestation.

1.2.4. Elèves Aides-Soignants

Promotion 2022-2023

- ⇒ A la rentrée de septembre 2022 : 46 élèves
- Coursus intégral :
 - 26 élèves en début de formation pour le cursus intégral
 - Coursus partiel :
 - 16 élèves bénéficient d'une dispense de validation de modules et de stages : 5 ADVF (Assistants De Vie aux Famille) ; 5 DEAES (DE Accompagnant Educatif et Social) ; 2 DEAP (DE Auxiliaires de Puériculture) ; 4 bac ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne)
 - 2 personnes relevant de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)
 - 2 reprises de formation.

Résultats des modules - les moyennes :

Module	Effectif	Moyenne Générale	Taux de validation à la 1 ^{ère} session	Nombre de rattrapages à la 2 ^{ème} session	Non validation après 2 ^{ème} session	Taux de validation après la 2 ^{ème} session
1	38	10.28	94.74 %	2	2	94.74 %
2	38	13.68	94.74 %	2	2	94.74 %
3	45	15.78	80 %	9	1	97.78 %
4	43	12.74	81.4 %	8	1	97.67 %
5	40	15.37	95 %	2	0	100 %
6	31	14.28	100 %	-	-	-
7	38	14.54	100 %	-	-	-
8	36	11.9	100 %	-	-	-
9	31	13.08	96.78 %	1	0	100 %
10	38	13.46	100 %	-	-	-

Au total sur l'année :

- ⇒ 2 EAS ont interrompu leur formation durant l'année (2 cursus complets)
- ⇒ Les résultats théoriques sont bons dans l'ensemble avec une moyenne de 13,51/20.

Bilan pédagogique global de l'équipe pédagogique :

Le groupe est hétérogène, avec plus de la moitié des élèves en cursus intégral. Globalement, le groupe a été dissipé durant la formation théorique. Des rappels réguliers ont été nécessaires. Malgré cela, la majorité des élèves a été au travail durant l'année de formation.

Promotion janvier 2023

- ⇒ A la rentrée de janvier 2023 : 29 élèves
 - Cursus intégral :
 - 12 élèves en début de formation pour le cursus intégral.
 - Cursus partiel :
 - 10 élèves bénéficient d'une dispense de validation de modules et de stages : 1 ADVF (Assistants De Vie aux Famille) ; 4 DEAES (DE Accompagnant Educatif et Social) ; 1 DEAP (DE Auxiliaires de Puériculture) ; 1 DEA (D'Ambulancier) ; 1 bac ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne)
 - 2 personnes relevant de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)
 - 7 redoublants (6 pour le module 1 et 1 pour les acquisitions en stage)

Au total sur l'année :

- ⇒ 3 interruptions de formation : 1 DEA, 1 bac ASSP, 1 cursus complet
- ⇒ Résultats des redoublants :
 - 6 redoublants ont validé le module 1
 - 1 redoublant n'a pas validé les stages de rattrapage
- ⇒ Les résultats pour cette promotion ne peuvent être présentés car le jury DE ne s'est pas encore réuni pour la délibération des résultats

Bilan pédagogique global de l'équipe pédagogique :

Le groupe est hétérogène avec un peu plus de la moitié des élèves en cursus intégral. Le groupe est dynamique, participatif et sérieux dans son travail, avec lequel les formateurs ont eu des échanges constructifs.

La majorité des élèves a été au travail dès la rentrée et durant toute l'année de formation. Nous avons constaté durant cette année une bonne cohésion de groupe, des élèves respectueux, intéressés et intéressants.

1.3. Diplômes d'état

1.3.1. Infirmier diplômé d'Etat

Cohorte de la promotion 2019-2022

Jury du DEI septembre 2022 : 3 ESI présentés

- **3 diplômés** soit 100 %.

Jury du DEI de décembre 2022 : 1 ESI présentés

- **1 diplômés** soit 100 %.

Jury du DEI de mars 2023 : 1 ESI présentée

- **1 diplômés** soit 100 %.

Cohorte de la promotion 2020-2023

Quota de 45 étudiants

Jury du DEI de juillet 2023 : 41 étudiants présentés

- **36 diplômés** soit 87.8%

Jury du DEI de décembre 2023 : 5 étudiants présentés

Jury du DEI de mars 2023 : 1 étudiant présentable

Bilan :

Il s'agit de la seconde promotion entrée par le biais de Parcoursup. La cohorte initiale était de 65 ESI et de nombreux étudiants ont fait le choix d'interrompre leur formation en lien notamment avec les enjeux de la profession et la responsabilité qui en incombe. Pour d'autres, ces interruptions sont en lien avec des difficultés d'apprentissage et/ou de compréhension qui se sont révélés en cours de formation.

En fin de formation les 45 ESI de la promotion étaient majoritairement investis et prêts à exercer pour la plupart. Les 9 ESI non présentés ou ajournés avaient besoins de plus de temps de formation clinique et/ou théorique pour être prêt à exercer ce métier en toute sécurité. Par ailleurs, un ESI a été sanctionné pour plagiat lors de son mémoire.

1.3.2. Aide-Soignant diplômé d'Etat

Jury du DEAS de juin 2023 : 6 élèves présentés (6 redoublants)

- **6 diplômés** soit 100 %.

Jury du DEAS d'août 2023 : 45 élèves présentés

- **38 diplômés** soit 81,58 %.
- 7 élèves ajournés soit 18.42 %

Jury du DEAS d'octobre 2023 : 2 élèves présentés

- **2 diplômés** soit 100 %

Sur les 5 EAS non diplômés :

- 3 présentés au jury du DE de décembre 2023
- 1 sera présenté en août 2024
- 1 redoublante ne souhaite pas tripler

Jury du DE de décembre 2023 pour la promotion janvier 2023 : en attente des résultats

Bilan :

Les évaluations et les analyses de situations, qui sont une méthode compliquée dans leur élaboration, mettent en évidence des difficultés en syntaxe et orthographe pour de nombreux apprenants. Cependant, nous constatons une progression de la plupart des élèves concernant le passage à l'écrit avec des notes satisfaisantes.

L'acquisition des compétences en stage montre les capacités à être de bons professionnels, pour la majorité des apprenants. Quelques apprenants semblent avoir besoin d'un peu plus de temps pour acquérir une maturité professionnelle.

2. Formation continue

2.1. Formation tuteurs infirmiers

Session : 1

Nombres de participants : 9

Bilan : cette formation de 2 jours a été riche en échanges, avec des apports aidants pour les tutrices et tuteurs de stage.

2.2. Formation tuteurs aides-soignants

Session : 1

Nombres de participants : 14

Bilan : cette formation d'une journée a été construite au regard du nouveau référentiel de formation du 10 juin 2021. Le retour des participants a été très positif.

2.3. Formation des ASHQ

Session : 1

Nombres de participants : 12

Bilan : En raison de l'intensification de la crise COVID dès novembre 2020, la DGOS a souhaité la montée en compétences des ASHQ afin de les redéployer auprès des résidents des EHPAD pour assurer leur soutien dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Cette formation de 70 heures, à mener impérativement entre le 4 janvier et le 2 juillet 2021 selon le cadrage de l'instruction DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge accordaient des allègements de sélection pour la formation AS des personnes l'ayant suivie. A la demande du ministère, cette formation a été étendue sur l'année 2022.

L'IFAS du CHAM a réalisé, en novembre 2022, une 3^{ème} session de formation depuis le début du dispositif. Cette formation a permis d'accueillir 12 stagiaires issus du CHAM. Le bilan de cette formation est très positif.

2.4. Formation actes complémentaires AS

Session : 13

Nombres de participants : 175

Bilan : La formation actes complémentaires AS est une obligation de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation aide-soignante. Cette formation a été créée en lien avec le module 4 (mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement) et permet aux professionnels diplômés avant 2022 d'acquérir les actes ouverts à la profession aide-soignante.

Cette année 2022-2023 est la deuxième année pour cette formation continue. Nous avons pu réaliser de nombreuses sessions qui ont permis à 175 AS de se former. La plupart des AS travaillent au CHAM, mais quelques structures extérieures ont envoyé leurs agents.

125 AS ont répondu au questionnaire de satisfaction. Leur bilan est très positif avec des retours très satisfaisants des participants, mettant en avant une formation de qualité avec des échanges riches et professionnels. Les participants ont apprécié la mise en pratique en atelier, ce qui leur a permis d'acquérir concrètement ces actes complémentaires AS. Cette journée de formation se termine par la délivrance d'une attestation par l'institut pour la réalisation de ces actes.

3. L'activité de recherche

La recherche a été enseignée auprès des étudiants de 2^{ème} et de 3^{ème} années, avec des résultats très satisfaisants au travail d'initiation à la recherche.

Aucun formateur, pour cette année scolaire, n'a demandé la formation d'un DU ou d'un master 2.

4. Suivi par l'agence régionale de santé sur le bilan annuel pédagogique

4.1. Evaluation du projet pédagogique de la formation préparant au diplôme d'état

Pour l'année 2022-2023, l'équipe des formateurs a été en sous-effectif, avec un manque de 3 formateurs en moyenne sur l'année, soit 1 par promotion en moins. L'effectif pour la formation infirmière est de 7 formateurs au lieu de 10. En effet, 2 formateurs ayant fait la rentrée 2022 sont partis avant le moins de novembre 2022. L'équipe de formateurs aides-soignants composés de 2 personnes a vu son effectif augmenter d'une personne, en raison des deux rentrées scolaires de septembre et de janvier.

Malgré les difficultés liées au manque d'effectif, à la formation des nouveaux formateurs pour les formateurs expérimentés et l'acquisition d'un nouveau métier pour les formateurs débutants dans la fonction, tous les formateurs se sont investis dans leurs tâches et ont été impliqués, tout au long de l'année, pour la réussite des apprenants. Aucun départ de formateurs de l'institut n'a été constaté à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Les réunions pédagogiques hebdomadaires portent sur les orientations managériales et pédagogiques de l'institut.

Chaque thème fait l'objet d'un groupe de travail avec un plan d'action déterminé. Ce travail a été réalisé tout au long de l'année.

Le tableau ci-joint présente les différents thèmes et outils pédagogique travaillés tout au long de l'année.

Catégorie	Les thèmes
Les orientations pédagogiques de l'institut	<ul style="list-style-type: none">le projet pédagogiquele guide des apprenantsdes dispositifs institutionnels de formation
L'évaluation de la formation	Dispositif d'évaluation de la formation : <ul style="list-style-type: none">Bilan de semestre ou de modulesBilan d'acquisition des compétencesBilan de satisfaction
Le déploiement du projet numérique	<ul style="list-style-type: none">Mise en œuvre de la procédure d'évaluation de la formation par voie numériqueMise en place de moyens d'évaluations formatifs (quizz, kahoot, e-learning ...)Appropriation avancée du dossier scolaire apprenant via Formeis
Le développement de la formation continue	<ul style="list-style-type: none">Formation tuteurs aides-soignantsFormation tuteurs infirmiersFormation Agents de Service Hospitalier QualifiésFormation actes complémentaires aides-soignants
Le campus connecté	<ul style="list-style-type: none">Accueillir des étudiants du campus connecté au sein de l'établissement pour les enseignements suivants :<ul style="list-style-type: none">Gestion documentaireGestion du stressApprentissage secourisme (PSC1)

Résultats : chaque projet a été conduit. Les plans d'action sont mis en œuvre.

Les projets en cours 2023-2024, en continuité avec les projets de 2022-2023

Le fonctionnement pédagogique	Le guide des formateurs
L'accueil des étudiants cadre de santé	Un livret d'accueil
La digitalisation de la formation	Le développement du e-Learning, de moyens d'évaluation, de l'hybridation de la formation
La simulation en santé	L'investissement de nombreux formateurs dans le champ de la simulation avec 3 nouveaux formateurs formés
Le partenariat institut-terrain de stage	Groupe de travail inter CHAM sur l'attractivité de l'établissement pour les stagiaires. Production d'un livret d'encadrement pour le CHAM
Le partenariat avec le CHAM	Participation aux réunions de pôle deux fois par an

Tous ces projets sont en cours de construction et de mise en œuvre.

Les professionnels de l'institut sont toujours très investis dans les projets pour contribuer à son évolution favorable. L'investissement est réel et fiable.

La participation des formateurs à différents groupes de travail intra et extra-institut :

Les thèmes	La mise en œuvre	Activités professionnels de l'institut
La sélection aide-soignante (janvier et septembre 2023)	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation régionale Mise en œuvre de la réforme Entretiens de sélection au sein de l'institut 	<u>Entretiens de sélection</u> : 23 jurys (4 h) Total activités : 92 h <u>2 Jurys de sélection</u> de 6 h (directrice et formatrice) : 12 h
La formation aide-soignante	<ul style="list-style-type: none"> Application du nouveau référentiel Participation au COPIL régional IFAS 	<u>Participation COPIL</u> : 4 réunions (8 h) par an pour 1 formatrice Total activités : 32 h
La sélection infirmière	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation régionale formation professionnelle continue (FPC) Organisation des épreuves écrites et orales FPC au sein de l'institut Participation à la sélection parcoursup 	<u>Sélection écrite</u> (3h) pour 4 formateurs : 12 h <u>Sélection orale</u> : 6 jurys (4h) soit 24 h <u>Sélection parcoursup</u> : 8 formateurs pour 73 dossiers (30 min par dossier) : 292 h
La formation infirmière	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation régionale en lien avec l'universitarisation (Collegium Santé) Harmonisation régionale formateurs CEFIEC 	Réunions : 20 h Réunions : 35 h
Le service sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Participation au COPIL du collégium Mise en œuvre du service sanitaire dans les établissements de l'éducation nationale 	<u>COPIL SESA</u> : 5 réunions de 2 h soit 20 h (2 personnes) <u>SESA</u> : 10 groupes pour 3 formatrices répartis sur 3

	<ul style="list-style-type: none"> • Interdisciplinarité avec les étudiants de kinésithérapie d'Orléans 	semaines : 105 h + 80 h d'accompagnement (hors semaines dédiées)
La simulation en santé	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de formateurs sous l'encadrement d'instructeurs en simulation en santé (2 formatrices de l'institut) 	<u>7 sessions de simulation</u> par an avec 3 formatrices : 7 h de préparation par session 40 séances d'1 h (pour 10 apprenants) Total : 267 h
Les ateliers pratiques (simulation procédurale)	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions de nombreuses séances pour tous les apprenants (25 ateliers) • 5 ateliers concernant la formation continue (formation actes complémentaires 3 et ASHQ 2) 	<u>30 jours d'ateliers</u> Commande, préparation, installation, gestion des ateliers et rangement : 14 h par atelier (comportant de 2 à 3 formateurs) Total : 420 h
La Commission de Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions • Participation aux groupes de travail sur l'attractivité • Participation au groupe de travail sur l'encadrement en stage 	1 formatrice élue + le coordonnateur pédagogique pour les groupes de travail 10 h de réunion 28 h groupe de travail attractivité
Commission Ethique du CHAM	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions 	1 formatrice : 4 h de réunion
Référence Handicap IFSI-IFAS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations aux apprenants • Gestion des dossiers • Participation aux réunions 	1 formatrice : 21 h

Dans le cadre de leur fonction, les formateurs participent à de nombreux temps pédagogiques.

Gestion d'unités d'enseignement et de modules

Chaque formateur est responsable de plusieurs UE ou modules durant l'année de formation. Cette responsabilité comprend :

- La gestion de la séquence pédagogique de l'UE/module
- L'appropriation de son organisation et des contenus de formation
- La dispensation de cours magistraux et travaux dirigés
- Le contact avec les intervenants extérieurs pour dispenser des cours, animer des ateliers ou autres activités pédagogiques (jurys d'évaluation, membres de tables rondes ...)
- Le suivi individuel pour des travaux (fiche de lecture, service sanitaire, travail d'initiation à la recherche, module 6 sur la communication auprès des patients et leur entourage ...)
- La gestion de l'évaluation
- La gestion du bilan de l'UE/module

Les évaluations

Les évaluations sont à réaliser à l'issue de chaque UE ou module. Par année, la plupart des UE et modules peuvent prétendre à une deuxième session, si les apprenants ont en-dessous de la moyenne.

Pour l'année 2022-2023, les formateurs ont préparé 109 évaluations :

- Pour les ESI : 59 UE évaluées

- Pour les EAS : 10 modules évaluées soit 20 pour les 2 promotions
- 45 sessions de rattrapage

Les évaluations comprennent plusieurs temps de travail :

- Elaboration du sujet : par le formateur responsable de l'UE ou du module. Ce temps est variable, mais correspond, en moyenne, à 7 h pour un contrôle de connaissance et une méthodologie, à 21 h pour l'élaboration d'une situation.
- Commission de lecture du sujet : elle permet la lecture du sujet, de sa compréhension et apporte les corrections nécessaires. Elle se compose du coordonnateur pédagogique, du référent de l'unité d'enseignement, d'un formateur de la promotion, et d'un formateur hors promotion. Le sujet d'évaluation, une fois validé et corrigé est remis au coordonnateur pédagogique pour une ultime vérification, avant impression. Certains sujets transversaux sont lus en réunion pédagogique.
- Correction des copies : en moyenne, ce temps correspond à 21 h par sujet par formateur pour les contrôles de connaissance et 8 h par journée lors d'oraux par exemple.
- Concertation des notes : les résultats de chaque UE et module sont présentés au coordonnateur pédagogique en présence de tous les formateurs de l'année de formation. Elle prend en moyenne 1 h.

Au total, le temps formateurs et coordonnateur pédagogique s'élève, tous temps cumulés, à 4355 h pour une année de formation. Ce nombre d'heures a augmenté de plus de 600 h. Cela est dû à l'augmentation des quotas en 1^{ère} année et une double rentrée pour les promotions aides-soignantes. Pour ces dernières, le nombre de modules, ainsi que le nombre d'heures consacré à la formation a doublé, malgré une augmentation d'effectif d'un seul formateur.

Gestion des stages

La formation des apprenants est en alternance avec 2 ou 3 périodes de stages pour les ESI et 4 pour les EAS (cursus intégral).

Le volume de stage sur l'année 2022-2023 est le suivant : 637 stages répartis sur 15 périodes de stages

- Elèves Aides-Soignants : 213 (de 1 à 4 périodes de stage pour les deux promotions)
- 1^{ère} année : 157 (2 périodes de stage)
- 2^{ème} année : 114 (2 périodes de stage)
- 3^{ème} année : 140 (3 périodes de stage)
- Sessions complémentaires : 13 (1 période de stage l'été)

Cette gestion comprend différentes étapes pour les formateurs :

En amont du stage

- Préparation du temps de stages : portfolio, objectifs de stage, présentation en stage, répartition des formateurs de suivis de stage, présentation des méthodologies en lien avec le raisonnement clinique, retour de la préparation des apprenants en stage, gestion de la sécurité, TD d'application de la prescription médicale, correction des copies et synthèse (12h par formateur : 1200 h)
- Organisation des visites de stages : contact avec les tuteurs (15 min par stagiaire : 160 h)

Pendant le stage

- Suivi de stages : entretien entre le tuteur, l'apprenant et le formateur, ainsi que l'accompagnement du formateur sur le raisonnement clinique (démarche de soins) et les calculs de doses pour les ESI à partir du semestre 2 (2 h par stagiaire : 1274 h)
- Entretiens ponctuels en cas de difficultés de l'apprenant : avec le tuteur, l'apprenant et/ou le maître de stage, en concertation avec le coordonnateur pédagogique. Ces

entretiens peuvent être réalisés par téléphone ou en visio ou en présentiel sur le lieu de stage

- Réalisation d'une argumentation de non-validation de stage, en cas de difficultés de l'apprenant et rapport circonstancié du lieu de stage (4 h par argumentation, soit 12 argumentaires : 48 h)
- Réalisation des analyses de situations et activités rencontrées (20 min par stagiaire : 212 h)

Après le stage

- Récupération et complétude des portfolios (1 h au retour de stages : 15h)
- Synthèse de stage pour les ESI (30 min par apprenant : 319 h)
- Entretien avec l'apprenant pour un bilan de stage et restitution de la synthèse de stage (10 min par apprenant : 106 h)

En moyenne, par an, le temps formateurs pour les stages est de 3334 h.

4.2. Evaluation des recherches pédagogiques réalisées

L'activité de recherche n'a pas été activée cette année, en raison de la recomposition et de la reconstruction des équipes de direction et formation.

5. Gestion

5.1. Effectifs des différentes catégories de personnel

Catégorie	ETP
Personnel de direction <ul style="list-style-type: none"> • Directrice des soins • Cadre supérieur de santé 	1 1
Personnel pédagogique <ul style="list-style-type: none"> • Cadres de santé formateurs ou FF de cadres formateurs 	14,8 à TP et 1 à 80%
Personnel administratif <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratifs 	3
Documentaliste	1
Référent TICE	1
Personnel logistique <ul style="list-style-type: none"> • Agent d'entretien • Agent de restauration 	2 1
Total : 24 employés	

Observations :

Départs/Arrivées

- Nombre d'arrivée :
 - Toutes promotions confondues : 5 formateurs (entre mai et novembre 2023)
 - 1 ASHQ en juillet 23
- Nombre de départ :

- 1 ASHQ départ à la retraite en août
- 1 TICE : rupture de contrat au 09/09/23
- 1 départ pour congés maternité (novembre 23 à mars 24)

Evolutions en cours :

TICE : 1 recrutement en cours

Equipe pédagogique

- 4 formateurs en 1^{ère} année dont 2 arrivées au courant de l'année 2023
- 3 formateurs en 2^{ème} année dont une arrivée courant de l'année 23
- 3 formateurs en 3^{ème} année dont une arrivée courant de l'année 23
- 3 formateurs sur la formation aide-soignante dont 1 arrivée dont une arrivée au 02 novembre 23 (remplacement congé maternité)

Missions des formateurs :

- Accompagnement des apprenants tant à l'IFPS qu'en stage
- Organisation des interventions
- Réalisation de cours
- Organisation des ateliers
- Réalisation de toutes les évaluations des formations
- Participation active aux instances des instituts
- Dispensation des formations continues
- Participation à des groupes de travaux d'harmonisation régionale
- Participation à différentes commissions professionnelles : CSIRMT (Commission de Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-techniques), SPRI (Service de Prévention du Risque Infectieux), CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres), SESA (Service Sanitaire), Collégium santé.

Equipe administrative

Le secrétariat de l'institut est assuré par 3 agents avec une répartition des missions principales administratives.

Adjoint administratif n°1 :

- Gestion des sélections des formations.
- Gestion des financements et des bourses.

1 adjoint administratif n°2 :

- Suivi des dossiers d'évaluation continue.
- Gestion des modalités de diplomation.
- Traçabilité des instances pédagogiques.

1 adjoint administratif n°3 :

- Gestion des stages.
- Gestion des intervenants.
- Traçabilité des instances pédagogiques.

Les 3 agents assurent :

- L'accueil du public, des apprenants et de tous les intervenants.
- La participation au suivi du budget de l'institut.

Le documentaliste et le référent TICE

Le documentaliste :

- Gestion de la documentation.
- Participation à la gestion numérique (plateforme Moodle, réunions).

La référente TICE :

- Mise en œuvre du projet numérique de l'institut en appui du service informatique du CHAM, de Gip Récia et de la Région.
- Interface entre les équipes de développement d'applications et les systèmes et réseaux.
- Administration des plateformes en ligne (professionnels et apprenants)
- Mise en œuvre des projets en simulation
- Assistance de proximité aux utilisateurs des systèmes d'information pour tout ce qui concerne les postes de travail et les applications informatiques.

5.2. Exécution du budget

5.2.1. Evolution du budget 2023 de l'Institut de Formation

Réalisé en 2022

	RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Titre 1 :	☛ Subvention du Conseil Régional ☛ Produits des activités : - Inscritptions formation élèves Aides-soignants - Inscritptions formation étudiants infirmiers	1 459 300 € 297 763 € 114 739 € 183 024 €	☛ Charges de personnel : - Personnel - Intervenants - Indemnités stages étudiants infirmiers	1 380 770 € 1 204 051 € 30 253 € 146 464 €
Titre 2 :	☛ Autres produits des activités : - Inscritptions concours IDE - Participation des étudiants - Reprise subvention investissement	119 835 € 4 995 € 22 881 €	☛ Autres charges : - Achats - Services extérieurs - Frais de déplacement de stages étudiants infirmiers	430 740 € 82 697 € 41 478 € 56 792 €
TOTAL		1 876 898 €		1 811 510 €
EXCEDENT		65 388 €		

Réalisé 2023

	RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Titre 1 :	☛ Subvention du Conseil Régional	1 595 200 €	☛ Charges de personnel : - Personnel - Intervenants - Indemnités stages étudiants infirmiers	1 507 492 € 1 350 146 € 41 527 € 125 819 €
	☛ Produits des activités : - Inscriptions formation élèves Aides-soignants - Inscriptions formation étudiants infirmiers	325 612 € 95 482 € 230 130 €		
	Titre 2 :			
	☛ Autres produits des activités : - Inscriptions concours IDE - Participation des étudiants - Reprise subvention investissement	120 185 € 5 670 € 25 567 €	☛ Autres charges : - Achats - Services extérieurs - Frais de de déplacement de stages étudiants infirmiers	705 805 € 225 926 € 64 576 € 50 010 €
TOTAL		2 040 997 €		2 213 297 €
DEFICIT				172 300 €

• PRINCIPALES VARIATIONS 2022 – 2023

- Charges de personnel : + 127 K€
 - Impact de la revalorisation indiciaire
- Charges d'énergies : électricité, gaz... + 150K€
- Subvention de la région : + 136 K€

Projection 2024

	RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Titre 1 :	☛ Subvention du Conseil Régional	1 933 497 €	☛ Charges de personnel - Personnel - Intervenants - Indemnités de stages étudiants infirmiers	1 767 118 € 1 492 930 € 47 500 € 226 688 €
	☛ Produits des activités - Inscriptions formation élèves Aides-soignants - Inscriptions formation étudiants infirmiers	391 987 € 64 000 € 295 200 €		
Titre 2 :	☛ Autres produits des activités - Reprise subvention investissement	86 964 € 11 422 €	☛ Autres charges - Achats - Services extérieurs - Frais de déplacement de stages étudiants infirmiers - Mesures nouvelles	645 330 € 164 690 € 51 842 € 72 000 €
TOTAL		2 412 448 €		2 412 448 €
Excédent				

✓ Situation compte – Taxe apprentissage au 13 octobre 2023 : 12 639,88 €

- Utilisation taxe apprentissage :
 - Investissement
 - Matériel de bureau (2 ensembles de 2 bureaux + caissons : 3 123 €)
 - Fonctionnement
 - Matériel et fournitures informatiques (2 097 €)
 - Petit matériel de bureau (2 397 €)
 - Fournitures diverses (1 078 €)
 - Matériel extérieur (3 281 €)
 - Solde : 660 €

5.3. Formation continue des personnels

Les orientations du plan de formation pour 2023 ont porté sur :

Les types de formation	Les thèmes	Le nombre d'agent
La promotion professionnelle	Préparation au concours de cadre de santé	1
Les projets institutionnels	La simulation	4
	L'amélioration des pratiques professionnelles	1
	Veille réglementaire	1
	L'hygiène	1

5.4. Modification du règlement intérieur, des locaux, et des équipements

5.4.1. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été complété depuis 2020, par un avenant sur les mesures sanitaires liées à la COVID 19. En septembre 2022, ces mesures se sont assouplies

Dans le contexte de crise sanitaire et afin d'assurer les rentrées universitaires, des mesures sanitaires doivent être prises en compte afin d'organiser nos activités de formation.

Ces mesures découlent des recommandations en vigueur selon les directives du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et renforcée par les recommandations de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS). Ces mesures sont susceptibles de modification selon l'évolution des directives transmises aux instituts.

Le règlement intérieur intègre à partir de la rentrée 2023 :

- Le bizutage
- Le handicap

Ces mesures mises en place en septembre 2020 ont été appliquées tout au long de l'année et poursuivies pour la rentrée 2023. Toutefois, elles ont été levées à partir de mai 2023, et certaines restent recommandées (port du masque, friction des mains) et non obligatoires, Décret n° 2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants

De manière générale, les consignes sanitaires applicables dans les locaux de l'institut reposent notamment sur :

- Le maintien de la distanciation physique (recommandé).
- Le port de masque systématiquement pour tous dans tous les locaux de l'institut.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des usagers.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers.

5.4.2. Locaux

Projet de reconstruction

La mise en œuvre du projet « reconstruction de l'IFSI/IFAS » a débuté en 2022. Deux phases ont été validées courant 2023 (études de faisabilité et études de programmation)

La 3ème phase : tranche opérationnelle est en cours depuis octobre 2023.

Projet extension des bâtiments modulaires de l'institut : coût 7800€

l'augmentation des quotas à 100 ESI par promotion est effective à partir de septembre 2023.

Elle s'est accompagnée de :

- travaux d'extension des deux bâtiments modulaires, faisant évoluer les surfaces de 96 à 120 m²
- l'acquisition de matériel technique (sonorisation, écran, rétroprojecteur...) Equipements

Projet numérique

Un projet numérique portant sur :

- Les infrastructures.
- Les équipements.
- Les ressources humaines.

Tableau récapitulatif comprenant les infrastructures, les équipements et les ressources humaines. Ce plan d'action est en cours de finalisation.

État des lieux	Plan d'actions
Mise en lien des réseaux informatiques du CHAM et Gip Récia	Réalisation d'un travail de concertation entre le service informatique du CHAM et Gip Récia pour assurer la perméabilité des réseaux et assurer la connexion par la fibre optique via la région
Equipement de PC :	Uniformiser les fonctionnements : Maintenir les PC pour assurer une maintenance par le CHAM (*45) Assurer le stockage des données sur le CHAM Acquisition de 2 PC pour les professionnels de l'institut (PC) Subvention d'équipement : 12 PC, stock renouvelé en 2022 Acquisition de 30 PC portables supplémentaires portant le parc à un total égal à 50, dans le cadre de prêt pour les apprenants en difficultés financières, (achat financé par la Région) → Les équipements sont installés et adaptés aux missions et stockages des données de l'équipe pédagogique
Logiciel de scolarité	Assurer un fonctionnement PC géré par le CHAM avec utilisation de PC portable pour pouvoir installer et utiliser le logiciel administratif (forméis)

	<p>Projet : faire évoluer les fonctionnalités de ce logiciel pour améliorer et optimiser les interfaces apprenants/formateurs/Secrétariat/documentaliste</p> <p>Faire évoluer les compétences des utilisateurs (formation continue pour tous les concernés)</p>
La simulation en santé :	<p>Prévoir une installation (serveur) avec un câblage qui permettrait de ne plus passer par un site internet et éviter les problèmes de connexion.</p> <p>Assurer deux ordinateurs portables PC avec des mises à jour récentes pour s'assurer de la compatibilité avec le logiciel.</p> <p>→ Achat d'ordinateurs portables PC pour la simulation</p> <p>Projet de développement de l'interprofessionnalité par le biais de la simulation (chambre des erreurs, scénario</p> <p>→ Installation à intégrer dans le projet de reconstruction</p>
Les plateformes numériques régionales et universitaires	<p>Poursuite de l'utilisation de la plateforme :</p> <p>Utilisation de la plateforme numérique universitaire (Célène) dès le semestre 1</p> <p>Utilisation de la plateforme numérique régionale pour le semestre 1 et pour la formation aide-soignante.</p> <p>Déploiement de son utilisation et poursuite de ce projet d'approfondissement de son utilisation avec la référente TICE</p> <p>→ Utilisation du e-learning pour les analyses didactiques également pour augmenter l'interactivité et l'attractivité</p>
Un site internet de l'institut	<p>Utilisation du site de l'institut via le site internet du CHAM</p> <p>→ Utilisation mise en place en concertation avec le chargé de communication du CHAM</p> <p>Projet d'amélioration de la communication institut/grand public, via internet : identification de l'institut par la création d'un logo dédié, page spécifique et évolutive, et page Facebook. Projet en cours, phase identification d'une arborescence</p>

Un logiciel d'enseignement d'anglais	<p>Poursuite de l'utilisation du logiciel d'enseignement Mischool</p> <p>Formation des apprenants à l'outil</p>
Un logiciel FORMEIS	<p>Mise en œuvre des formations pour les formateurs (niveau débutant, niveau intermédiaire)</p>
La documentation	<p>Compilatio- logiciel anti-plagiat</p> <p>Mise en place des réunions des documentalistes à l'échelle régionale</p> <p>Projet commun : portail régional</p> <p>Numérisation des revues : 40% des revues disponibles en ligne</p>

	<p>Abonnement du logiciel de prévention du plagiat : augmentation des quotas, nombre d'analyses passant de 700 à 1000 Accès par internet. Projet pour 2024 : archivage numérique</p>
Visioconférence	<p>Mise en place de la visioconférence Déploiement de la formation en distanciel dans le cadre de l'augmentation des quotas, prévoir d'évoluer de la classe virtuelle vers la classe immersive (donc acquisition du logiciel Adhoc)</p>
Projet d'enseignement e-Learning	<p>construction et déploiement de séquences pédagogique via e-learning → Mise en place du e-Learning sur une Unité d'enseignement du semestre 1 et module 8</p>
Projet communication	<p>Les journées de portes ouvertes toujours activées, son organisation tient compte des résultats de l'analyse des journées de 2023 Forum de l'emploi reconduit Innovation : en 2023 démarche de communication auprès des lycéens dans les établissements scolaires L'attractivité des instituts doit être maintenue Projet logo : dédié aux apprenantx</p>